



# **PROJET ÉDUCATIF TERRITORIAL 2014-2015**

*Pris en application de la délibération n° 86 du Conseil Municipal du 25-06-2014*

## **PRÉAMBULE**

La Ville de Vanves a choisi de reporter la mise en place de la réforme des rythmes scolaires pour la rentrée 2014 car elle souhaitait proposer un projet éducatif territorial construit, abouti et réfléchi s'articulant entre les différents temps scolaires et périscolaires et permettant à tous les enfants de 3 à 11 ans d'accéder à des activités sportives et culturelles (gratuité pour les NAP).

Le PEDT ci-après présenté, est un projet évolutif partenarial, dont le principal objectif est le bien-être et l'épanouissement de l'enfant. Il a été élaboré par les élus et les services municipaux en partenariat avec l'Éducation nationale, les parents d'élèves et les associations.

## **UN PARCOURS ÉDUCATIF COHÉRENT ET DE QUALITÉ AVANT, PENDANT ET APRÈS L'ÉCOLE**

La réforme des rythmes scolaires est la première étape de la refondation de l'école. Son objectif est de favoriser la réussite scolaire de tous les enfants. Elle doit lui permettre d'enrichir ses compétences et son niveau de connaissances ainsi que de s'épanouir pleinement.

L'élaboration d'une nouvelle organisation de la journée et de la semaine en articulant au mieux les temps scolaires et périscolaires afin d'en garantir la continuité éducative, constituent deux des leviers importants de cet objectif.

## **ENJEUX DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA RÉFORME**

Un enjeu de réussite scolaire grâce à l'aménagement du temps scolaire respectant au mieux les rythmes biologiques de l'enfant et son processus de développement.

Un enjeu sociétal en permettant l'accès de tous à des activités artistiques, culturelles, sportives et citoyennes.

Un enjeu de mobilisation de l'ensemble de la communauté éducative et même au-delà dans l'intérêt de l'enfant.

# I. DIAGNOSTIC

## I.1. PRÉSENTATION DE LA VILLE

Vanves est une ville située dans le département des Hauts-de-Seine. Elle jouxte Paris au nord, Issy-les-Moulineaux à l'ouest, Clamart au sud et Malakoff à l'est. La ville compte 27 314 habitants (au 1er janvier 2013) répartis sur un territoire de 1,56 km<sup>2</sup>. Avec une densité de 16 961 habitants au km<sup>2</sup>, Vanves est l'une des communes françaises les plus densément peuplées.

## I.2. PÉRIMÈTRE ET PUBLIC DU PEDT

Les dix écoles publiques, dont deux primaires (six écoles maternelles, six écoles élémentaires) réparties sur l'ensemble du territoire, sur le temps de l'enseignement et du périscolaire (pause méridienne, accueil pré et post scolaire).

Le périmètre est élargi au temps extrascolaire et donc aux accueils de loisirs maternels et élémentaires, aux structures d'aide aux leçons comme l'accompagnement scolaire et le Coup de Pouce, ainsi qu'au service des sports et aux associations sportives et culturelles.

Le public visé est celui des enfants de trois à onze ans.

## NOMBRE D'ÉCOLES CONCERNÉES & NOMBRE D'ENFANTS POTENTIELLEMENT CONCERNÉS

### ÉCOLES MATERNELLES :

- Cabourg : 36 avenue Antoine Fratacci : 158 élèves
- Fourestier : 15 rue Auguste Comte : 152 élèves
- Gambetta : 1 rue Gambetta : 129 élèves
- Lemel : 18 rue de Châtillon : 116 élèves
- Marceau : 20 rue Marceau : 128 élèves
- Parc : 8 rue Falret : 179 élèves

### ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES :

- Cabourg : 36 avenue Antoine Fratacci : 194 élèves
- Fourestier : 15 rue Auguste Comte : 188 élèves
- Gambetta : 5/7 rue Gambetta : 203 élèves
- Larmeroux : 18 rue Falret : 175 élèves
- Marceau : 20 rue Marceau : 205 élèves
- Parc : 8 rue Falret : 323 élèves

862 élèves en écoles maternelles et 1 298 en écoles élémentaires soit 2 160 enfants (chiffres année scolaire 2013/2014).

## **NOMBRE DE STRUCTURES PÉRISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES CONCERNÉES**

Les accueils de loisirs (extrascolaires) : 640 enfants

- 6 accueils de loisirs maternels et 4 élémentaires fonctionnant de :
  - 11h30 à 19h00 les mercredis
  - 8h00 à 19h00 durant les vacances scolaires.

Les accueils périscolaires : 550 enfants

- 6 accueils maternels et 6 accueils élémentaires fonctionnant de :
  - 8h00 à 8h30 le matin
  - 16h30 à 19h00 le soir.

La restauration scolaire (Pause méridienne - périscolaire) : 1 840 enfants

- 7 restaurants maternels et 6 élémentaires fonctionnant de :
  - 11h30 à 13h30 le midi

L'accompagnement scolaire (périscolaire) : 380 enfants

- 6 écoles élémentaires fonctionnant de :
  - 17h00 à 17h45 le soir

L'aide à la scolarité (Coup de Pouce- Coup de Pouce Clé - périscolaire) : 100 enfants

- 6 écoles élémentaires fonctionnant de :
  - 17h45 à 18h30 le soir

Le diagnostic fait apparaître en particulier que, en dehors de la restauration scolaire, plus de 60% des enfants fréquentant les écoles de la ville ne participent pas aux activités périscolaires et extrascolaires.

Il y a donc un véritable enjeu de société dont la commune doit se saisir à l'occasion de la mise en place des nouveaux temps d'accueil périscolaire.

### **I.3. ATOUTS ET CONTRAINTES DU TERRITOIRE**

La même qualité de services et d'activités pour tous, dans tous les quartiers, alors que la sociologie de la population de Vanves est hétérogène et diversifiée.

Un territoire peu étendu, donc des déplacements facilités ; le centre ville étant un vrai lieu de mixité et de rencontre favorisant les échanges.

Une politique sportive d'aide aux associations et d'initiations à travers l'école et l'action des éducateurs municipaux des activités physiques et sportives.

Un Agenda 21 et une véritable politique de développement durable en direction notamment des enfants et donc directement en lien avec l'Education nationale et les enseignants.

Un patrimoine communal riche et diversifié avec des équipements culturels et sportifs de grande qualité.

Une volonté politique forte de permettre à chaque enfant de la ville d'accéder à des parcours initiaux culturels et sportifs et de leur donner les mêmes chances.

Une collaboration entre l'Education nationale et les services municipaux, avec la mise à disposition de moyens humains et matériels, l'organisation commune des classes de découverte par exemple, le soutien apporté à des ateliers pédagogiques, l'attention portée au développement des nouvelles technologies, la construction de nombreux projets dans les domaines sportifs et culturels.

Une identité forte avec la première classe de neige de l'école publique, qui marque la naissance des classes de découverte, qui a vu le jour à Vanves du 31 janvier au 28 février 1953 sur une idée originale du Dr Max Fourestier.

Des personnels formés et qualifiés dans les domaines de l'animation, du sport et de la culture, avec une exigence de qualité et de réactivité.

Une pratique d'actions transversales des services municipaux autour de thématiques et d'actions ponctuelles et récurrentes ; une communication entre les services qui facilite le maillage et la connaissance des publics ; des projets pédagogiques développés par structure depuis de longues années.

Des actions « passerelles » systématiques entre les différentes classes d'âges et structures : ainsi des liens sont créés entre les « grands » enfants des établissements d'accueil de la petite enfance et les accueils de loisirs maternels, les « grands » des accueils de loisirs maternels et les accueils de loisirs élémentaires, et ainsi de suite jusqu'au service chargé d'accueillir les adolescents de 11 à 17 ans.

## **CONTRAINTES DU TERRITOIRE ET MODALITÉS DE LEUR PRISE EN COMPTE DANS LE PEDT**

Certaines écoles sont éloignées des équipements mais le Garage municipal met quotidiennement au service des écoles et des accueils de loisirs (mercredis et vacances scolaires) deux cars permettant :

- les transports des enfants vers les structures sportives et culturelles sur la ville,
- les transports des enfants en sorties scolaires et périscolaires dans une autre commune.

Le car réservé habituellement aux sorties scolaires sera affecté dès 15h00 aux transports pour se rendre sur les équipements les plus éloignés.

Le second car sera maintenu pour les déplacements durant le temps scolaire pour se rendre aux gymnases et à la piscine.

## **I.4. ACTIONS MENÉES SUR LE TEMPS SCOLAIRE**

### **Dans le domaine du Sport :**

- Cross des écoles
- Natation et activités physiques et sportives

### **Dans le domaine des Arts et de la Culture :**

- Spectacles théâtre
- Bibliothèque & Biblioclub
- Les ateliers spécifiques (cirque, danses africaines, chant, musique, arts plastiques, petits scientifiques)
- Musique intergénérationnelle avec le foyer des personnes âgées
- Spectacle de fin d'année
- Le concert des gardiens de la paix
- L'anniversaire de la guerre 14-18

### **Dans le domaine de l'éveil et des Sciences :**

- Exposition Moi Jeune Citoyen
- Programme Display
- Journée Prévention Santé
- Prévention routière
- TNI et programme numérique des écoles
- Les ateliers du goût
- Les animations fruits & légumes
- Sensibilisations aux différents handicaps

## **I.5. ACTIONS MENÉES SUR LE TEMPS PÉRISCOLAIRE**

### **Dans le domaine des Arts et de la Culture :**

- Biblioclub
- Les activités Jeunes Citoyens (ex-CEL)

### **Dans le domaine de l'éveil et des Sciences :**

- La semaine des Droits de l'Enfant
- La collecte des fournitures scolaires « un cahier, un crayon » avec Solidarité Laïque
- La Nuit de l'eau avec l'Unicef
- Création des poupées Frimousses avec l'Unicef
- Rencontres intergénérationnelles
- Découvertes des métiers
- Chasse au Gaspi
- Programme Display
- Les jardins pédagogiques
- Préventions solaire, bucco-dentaire, nutritionnelle et routière
- Ateliers d'innovation culinaire
- Les façades vertes
- Le Coup de Pouce & Coup de Pouce Clé
- Sensibilisations aux différents handicaps

## II. MODALITES PRATIQUES DU PEDT

### II.1. PÉRIODE DE LA JOURNÉE ET/OU DE LA SEMAINE CONCERNÉE PAR LE PEDT

Les lundis et les jeudis pour un secteur de la ville (écoles Fourestier, Gambetta et Marceau) et les mardis et les vendredis pour l'autre secteur (Cabourg, Lemel, Larmeroux et Parc) de 15h00 à 16h30 (NAP),

les accueils périscolaires (8h00-8h30, 11h30-13h30, 16h30-19h00),

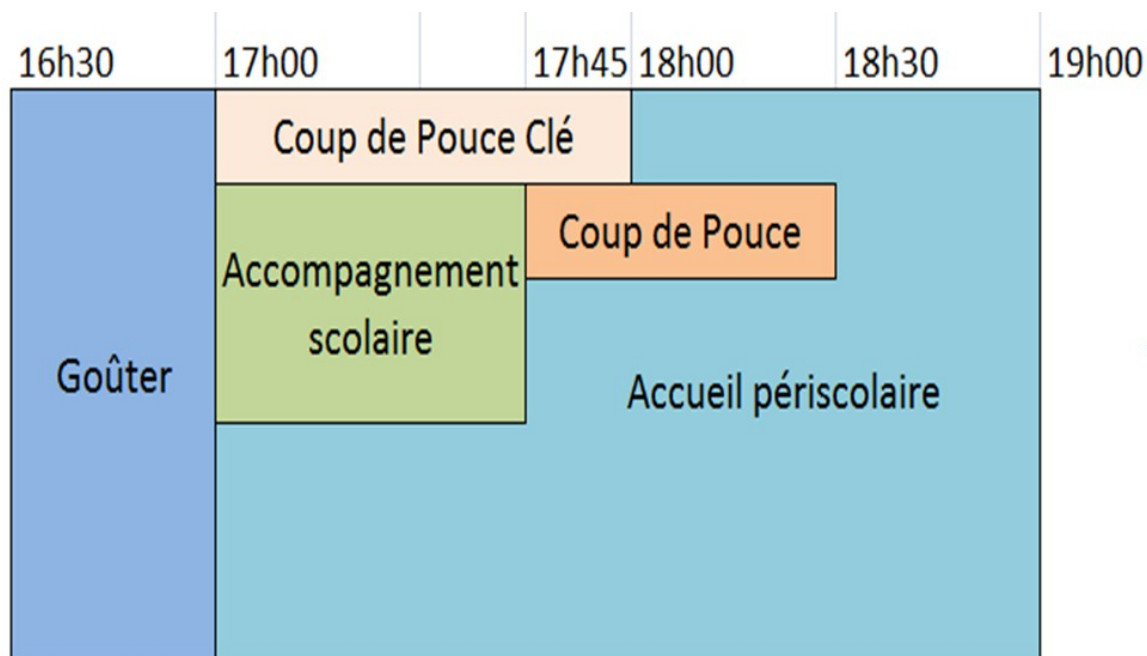
les mercredis de 11h30 à 19h00,

les vacances scolaires de 8h00 à 19h00.

### II.2. EXEMPLE DE L'ORGANISATION D'UNE SEMAINE

Plateau	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00-8h30	APS	APS	APS	APS	APS
8h30-11h30	ÉCOLE	ÉCOLE	ÉCOLE	ÉCOLE	ÉCOLE
11h30-13h30	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
13h30-15h00	ÉCOLE	ÉCOLE	ACCUEIL DE LOISIRS	ÉCOLE	ÉCOLE
15h00-16h30	NAP			NAP	
16h30-19h00	APS	APS		APS	APS
Bas & Centre	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h00-8h30	APS	APS	APS	APS	APS
8h30-11h30	ÉCOLE	ÉCOLE	ÉCOLE	ÉCOLE	ÉCOLE
11h30-13h30	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS	REPAS
13h30-15h00	ÉCOLE	ÉCOLE	ACCUEIL DE LOISIRS	ÉCOLE	ÉCOLE
15h00-16h30		NAP			NAP
16h30-19h00	APS	APS		APS	APS

## EXEMPLE DE L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL POSTSCOLAIRE ÉLÉMENTAIRE



### II.3. DURÉE DU PEDT

Trois ans maximum dont la première année constituera un test renouvelable en fonction de l'évaluation réalisée par le comité de pilotage mis en place pour la réforme des rythmes scolaires.

### II.4. DEMANDE DE DÉROGATION À L'ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE

Deux jours par semaine, chaque école effectuera une journée d'enseignement de six heures (trois heures par demi-journée) comme actuellement.

Cette disposition est donc dérogoire à l'article D. 521-10 du décret no 2013-77 du 24 janvier 2013, relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires, qui fixe les heures d'enseignement à raison de cinq heures trente maximum par jour.



## II.5. MODE D'INSCRIPTION PROPOSÉ

L'inscription des enfants est faite par classe et non par enfant. Chaque classe générant 2 activités du même domaine, soit 1 700 inscriptions en totalité sur l'année.

Cette disposition permet de conserver une idée d'unité de la classe et de lier le temps scolaire et le temps périscolaire.

Cette disposition présente l'avantage d'avoir des activités avec des groupes d'âge harmonieux.

Cette organisation permet également d'effectuer des pointages de présence des enfants plus rapidement.

### EXEMPLE DE L'ORGANISATION DES NAP SUR UNE ÉCOLE DE 5 CLASSES

	CLASSE 1		CLASSE 2		CLASSE 3		CLASSE 4		CLASSE 5	
	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>ème</sup> jour	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>ème</sup> jour	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>ème</sup> jour	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>ème</sup> jour	1 <sup>er</sup> jour	2 <sup>ème</sup> jour
<b>périodes</b>										
<b>1</b>	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports
	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités
<b>2</b>	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences
	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités
<b>3</b>	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture
	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités
<b>4</b>	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports
	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités
<b>5</b>	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences	Sports	Arts & Culture	Éveil & Sciences
	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités	2 activités
<b>BILAN ANNUEL :</b>										
	4		4		4		4		4	
		3		3		3		3		3
			3		3		3		3	

## **II.6. RÈGLEMENT**

Une tarification en fonction des moyens des familles (Quotient familial) est proposée pour l'accueil périscolaire, la restauration scolaire, l'accompagnement scolaire, les Coups de Pouce et les accueils de loisirs, et validée par le Conseil municipal chaque année.

La mise en place des Nouvelles Activités Périscolaires (NAP) s'est appuyée sur la volonté de ne laisser aucun enfant livré à lui-même à compter de 15h00. Les NAP sont donc gratuits.

## **II.7. MODALITÉS D'INFORMATION DES FAMILLES**

Envoi d'un courrier en juin 2014 expliquant les nouvelles dispositions aux activités périscolaires et extrascolaires et aux NAP. Ces documents sont également mis en ligne sur le site de la ville.

Réunion publique d'informations aux familles le 12 juin 2014.

## **II.8. ARTICULATION DU PEDT AVEC LES DISPOSITIFS EXISTANTS**

Une longue expérience contractuelle avec la CAF, l'État, la Région, prévaut à Vanves. Ainsi la Ville est bénéficiaire d'un Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) réunissant sur son territoire l'ensemble des acteurs prenant part à l'application des politiques de sécurité et de prévention de la délinquance.

Elle a également contracté un Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) depuis 2013 qui repose sur le développement et l'amélioration de l'offre d'accueils adapté aux besoins des familles et de leurs enfants.

De même, une convention d'objectifs et de financements permet le versement de prestations soutenant les activités périscolaires et extrascolaires.

Il existe également le dispositif du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS).

La Ville est dotée d'un Agenda 21 ayant fait l'objet d'une délibération du Conseil municipal.

Le PEDT respectera la cohérence de ces dispositifs, s'appuiera sur eux et visera si possible à les renforcer.

## **II.9. RESSOURCES MOBILISÉES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PEDT**

- Les services de la Ville : Éducation, Sports, Développement durable
- Les associations sportives et culturelles
- Le Conservatoire
- Les enseignants
- L'IEN et/ou les conseillers pédagogiques
- Les parents.

## **III. CONTENU DU PEDT**

### **III.1. LES DOMAINES PRÉVUS DANS LE PEDT**

Tous les domaines présentés dans le Projet Educatif Territorial s'inscrivent dans le projet municipal et sont voués à être amplifiés. Ces trois domaines se caractérisent par une composante essentielle des actions municipales, à savoir la transmission des savoirs et de la mémoire. C'est donc un élément majeur du PEDT.

Toutes ces activités favorisent l'équilibre et l'apprentissage de la vie en société ainsi que la construction de la personnalité de l'enfant.

En préalable, chaque développement d'activités sera fait à partir d'un projet pédagogique déclinant les axes du PEDT et dont les objectifs opérationnels pourront être ensuite déclinés en activités faisant l'objet d'une fiche pédagogique.

#### **DOMAINE 1 : DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS ARTISTIQUES ET CULTURELLES**

La Culture permet une ouverture sur soi, sur les autres et sur le monde qui nous entoure et s'impose donc comme fondement de notre identité. Elle recèle une valeur symbolique inestimable car c'est elle qui nourrit notre fierté, notre sentiment d'appartenance envers le lieu où nous vivons.

Pour toutes ces raisons la Culture est un puissant vecteur d'épanouissement individuel et d'intégration sociale ; elle est une ressource indéniable en matière éducative et en ce sens un véritable investissement pour l'avenir.

#### **DOMAINE 2 : DÉVELOPPER DES PRATIQUES SPORTIVES**

La pratique d'activités physiques développe des capacités, des habiletés, méthodologique ou motrice, et favorise un transfert de connaissances entre différentes activités. Cette pratique peut aussi conduire à réduire certaines inégalités de départ, parfois sociales et familiales, et peut aider aux « raccrochages » de certains enfants en difficulté. Elle propose aussi différents rôles sociaux et crée les conditions d'apprentissage pour comportement citoyen.

En favorisant la transversalité et l'interdisciplinarité, elle améliore le parler-lire-écrire, et permet de concrétiser certaines connaissances scientifiques plus facilement.

## **DOMAINE 3 : DÉVELOPPER DES ACTIVITÉS LIÉES À L'ÉVEIL ET AUX SCIENCES**

Dans son sens le plus large, ce domaine représente l'ensemble des traits distinctifs, matériels, intellectuels, les pratiques communes mais aussi les comportements collectifs qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les sciences et les techniques, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les actions citoyennes.

Les sciences permettent de se construire une représentation globale et cohérente du monde, de mieux comprendre son environnement quotidien.

## **DOMAINE TRANSVERSAL : JOUER**

Jouer en développant les différents aspects du jeu. Depuis plusieurs années, une réflexion et des actions autour de la valeur éducative et pédagogique du jeu ont été menées. L'objectif est de mener un travail de fond sur le temps périscolaire conduit par les animateurs et les enseignants. Par ailleurs, ce projet dédié aux jeux sous toutes ses formes peut poser les prémices d'une ludothèque scolaire comme périscolaire.

Un volet particulier du jeu utilisera l'apprentissage et l'éveil linguistique.

Ainsi, ces activités seront développées, renforcées et proposées dans ce PEDT de manière à ce que le plus grand nombre d'enfants soient concernés grâce à la mise en place des NAP.

## **III.2. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DU PEDT**

La réforme des rythmes scolaires a pour objectif de faciliter l'apprentissage des savoirs des enfants en respectant mieux leurs rythmes de vie et d'apprentissage. Elle permet aujourd'hui de structurer et formaliser le travail éducatif réalisé au sein de l'école et « à côté » de l'école, c'est-à-dire dans les structures d'accueil de loisirs, les associations sportives et culturelles et au sein des familles. L'ensemble est donc partagé par les acteurs en charge de ces enfants et permet de créer une cohérence éducative entre tous, pour le bien-être de l'enfant.

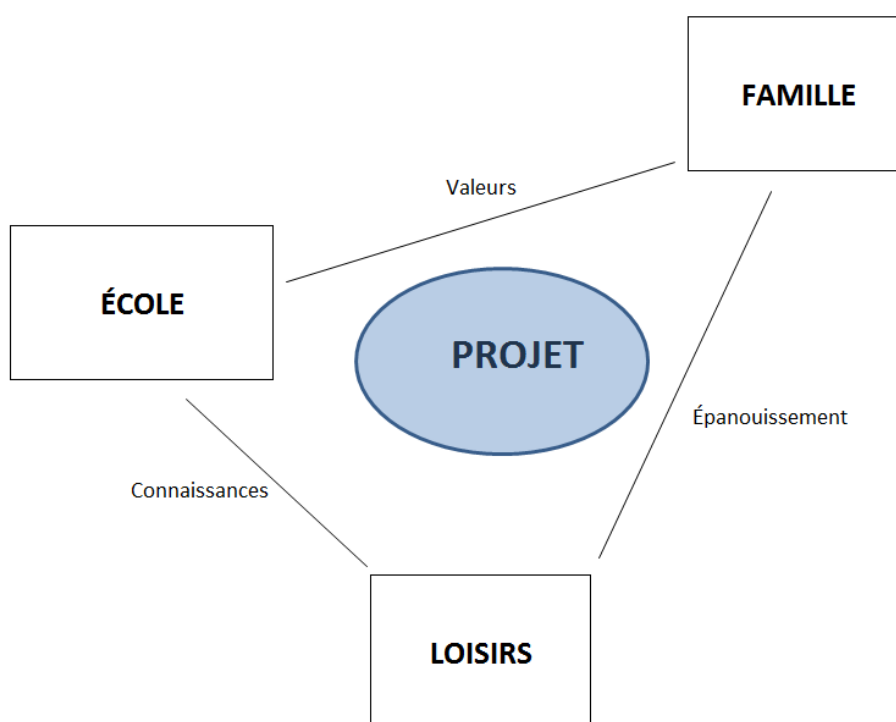
Cette réforme s'inscrit aussi dans une réflexion plus globale de la place de l'enfant dans la société, d'une meilleure connaissance de ses besoins et contre un certain morcellement. Elle s'appuie sur de nombreux constats d'experts scientifiques et de pédagogues, et fait le constat des difficultés pour le système de l'enseignement d'obtenir des résultats satisfaisants.

## UNE DIVERSITÉ AU SERVICE D'UN PROJET

Il n'y a pas une éducation portée par l'école, une autre portée par la Municipalité et encore une autre portée par les parents ; il y a **une** éducation, générale et complémentaire, avec tous les acteurs qui forment la communauté éducative. La mise en cohérence de tous les temps et lieux éducatifs doit s'appuyer sur l'engagement de tous les partenaires de l'école.

Au cœur de ce projet éducatif de territoire, les ambitions visent à agir au côté des parents pour l'égalité devant l'éducation, pour l'épanouissement et le développement de tous les enfants.

## L'ÉDUCATION, UNE MISSION PARTAGÉE, À PARTAGER



## DÉCLINAISON DES OBJECTIFS

Le respect des rythmes biologiques de l'enfant et de son processus de développement constitue une priorité du PEDT. L'ensemble des actions proposées doivent respecter ces besoins vitaux et permettre à l'enfant d'exprimer et de développer sa créativité dans un cadre ludique et serein.

L'accroissement des effectifs d'enfants pouvant bénéficier de l'offre éducative est fondamental pour la ville. C'est d'ailleurs pour cette raison que la Municipalité a choisi la gratuité des activités comprises entre 15h00 et 16h30.

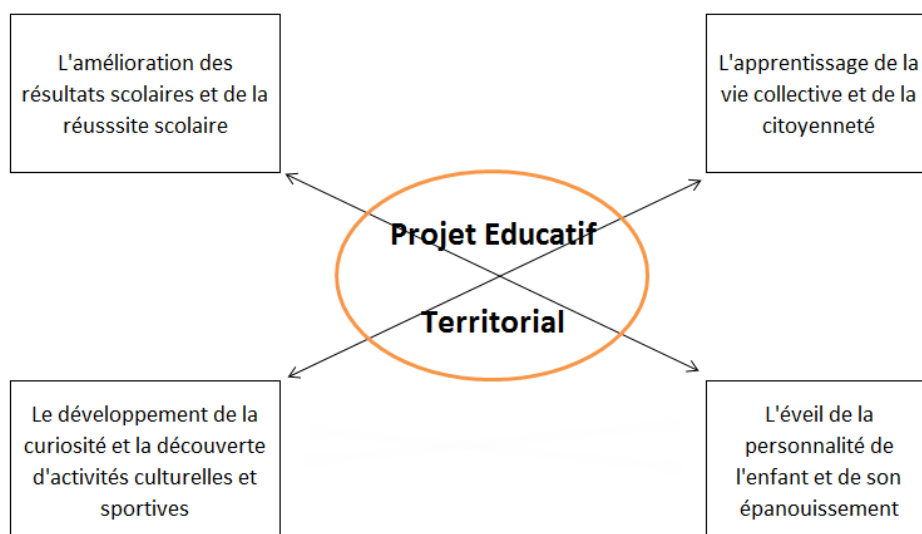
La sensibilisation et l'implication des enfants aux actions citoyennes sont également recherchées dans les activités périscolaires.

Le PEDT instaure donc les conditions d'accueil globales, cohérentes et partagées au service de chaque enfant durant toute l'année scolaire.

## GARANTIR LA CONTINUITÉ ÉDUCATIVE

### Logique éducative de l'école

### Logique sociale du Péri-Educatif



## FINALITÉ DES OBJECTIFS

Créer les conditions pour chaque enfant d'acquérir les connaissances indispensables délivrées par l'école,

Créer les conditions d'épanouissement individuel et collectif pour chaque enfant,

Améliorer les résultats scolaires des élèves dans les apprentissages fondamentaux à travers les projets d'école.

Les effets attendus du PEDT feront l'objet d'une évaluation tout au long de l'année scolaire :

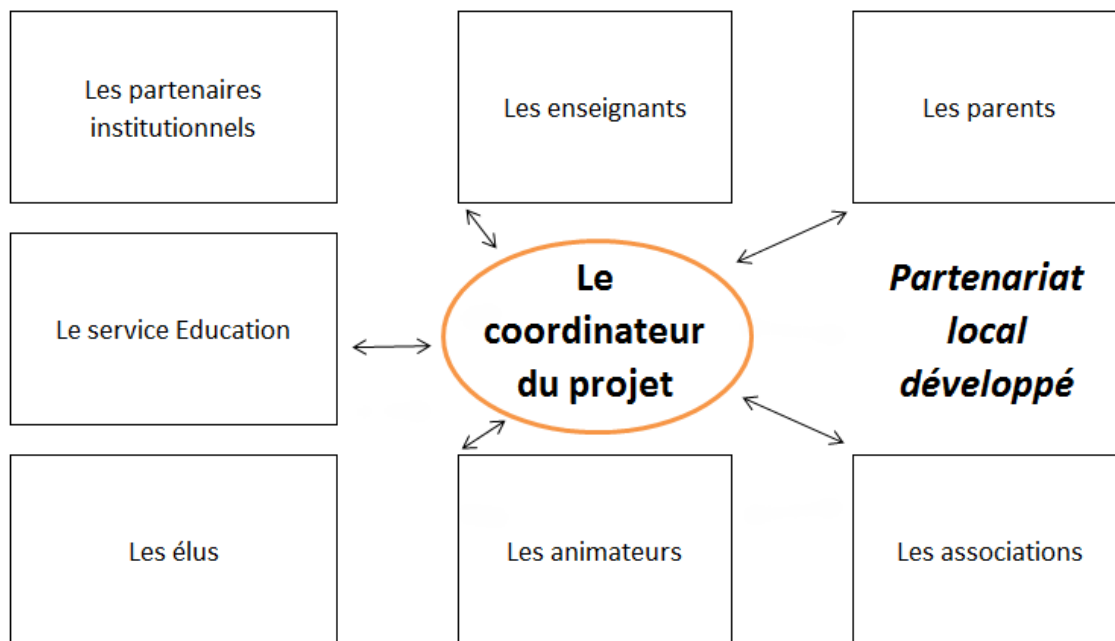
- comparaison de nombre de licenciés ou adhérents des associations partenaires,
- comparaison du nombre de fréquentations du Conservatoire,
- comparaison des effectifs des accueils de loisirs,
- comparaison des effectifs de l'accompagnement scolaire,
- comparaison des effectifs du Coup de Pouce,
- amélioration des résultats scolaires,
- nombre d'enfants fréquentant les NAP.

## DES ÉVOLUTIONS NÉCESSAIRES

Et enfin, le PEDT est également l'occasion de renforcer l'offre éducative des accueils périscolaires dans des lieux plus étendus et diversifiés ainsi que d'une meilleure complémentarité avec les enseignements du temps scolaire.

Ce projet est un engagement fort de la communauté éducative dans une pédagogie qui associe la transmission de savoirs et l'expérimentation.

### III.3. UN COORDINATEUR PÉDAGOGIQUE DE PROXIMITÉ DANS CHAQUE ÉCOLE



### COORDINATEUR, UN RÔLE AU SERVICE DE LA COHÉRENCE DU PROJET

Il est nécessaire de différencier deux temps bien distincts, celui de l'école sous la responsabilité de l'Éducation nationale et celui des activités péri-éducatives sous la responsabilité de la Municipalité.

Chaque établissement doit donc disposer de son référent, d'un interlocuteur pour l'école, les animateurs, les associations, les parents et le service Éducation.

Le directeur de l'accueil de loisirs est désigné pour assurer les fonctions de coordination des activités des NAP 2 jours par semaine. Il est également le garant du PEDT et veille au respect de la qualité des activités définies et procède aux évaluations nécessaires de celles-ci.

Le coordinateur est en liaison quotidienne avec l'école afin de mettre à jour les présences des enfants et d'assurer la mise en commun des différentes informations qui peuvent se révéler utiles. Il gère la répartition des enfants après l'école en liaison avec les enseignants.

### III.4. LES PROJETS

Une volonté de mettre en place un parcours suivant les domaines déterminés. Chaque enfant de la petite section jusqu'au CM2 devra avoir bénéficié d'une initiation aux pratiques sportives, artistiques & culturelles, éveil & sciences mais également au jeu.

## ACTIVITÉS ET ARTICULATION DU PEDT

Activités en articulation avec les projets d'écoles,

Articulation éventuelle avec les activités extrascolaires : des associations sportives et culturelles vont intervenir sur les NAP et les activités des accueils de loisirs seront intégrées dans le PEDT. Le projet est le même, la plupart des intervenants également.

### **Pour l'art & la culture :**

- pour les enfants en écoles maternelles : éveil musical, activités manuelles, danses, contes, éveil linguistique et découverte de l'Art contemporain,
- pour les enfants en écoles élémentaires : art contemporain, théâtre, chant-choral, danse, éveil artistique et art contemporain.

### **Pour le sport :**

- pour les enfants en écoles maternelles : psychomotricité, relaxation, animations sportives,
- pour les enfants en écoles élémentaires : tennis, escrime, sports collectifs, sports de raquette.

### **Pour l'éveil & les sciences :**

- pour les enfants en écoles maternelles : jardinage,
- pour les enfants en écoles élémentaires : apprendre à bien goûter, enfants passager-enfant piéton, devoir de mémoire, tri sélectif.

Sur ce temps, les relations Ville-Éducation nationale devront être renforcées afin que différents paramètres tels que l'utilisation des locaux (selon la convention d'occupation des locaux) ou la prise en charge de l'enfant se déroulent dans les meilleures conditions. Ainsi, des réunions préparatoires auront lieu avant la fin de l'année scolaire avec les directions des écoles, le référent, les ATSEM et/ou agents techniques qui participeront aux NAP, les directions du pôle Enfance-périscolaire et Scolaire ainsi que la direction du service Éducation.

A partir de la rentrée, des points réguliers seront fait entre les directions et les référents de chaque école.

Cette réflexion permet une prise en charge de l'enfant dans sa globalité.

## LES ACTIVITÉS EXTRA-SCOLAIRES

### **Pour l'art & la culture :**

- pour les enfants des accueils maternels : cinéma, théâtre, expositions sur la ville et hors commune,
- pour les enfants des accueils élémentaires : cinéma, théâtre, expositions sur la ville et hors commune.
- **Pour le sport :**
- pour les enfants des accueils maternels : journée athlétisme, stages de judo, sports collectifs, piscine,
- pour les enfants des accueils élémentaires : journée athlétisme, stages de judo, sports collectifs, piscine, interventions de éducateurs sportifs, sensibilisation au handicap.



### **Pour l'éveil & les sciences :**

- pour les enfants des accueils maternels : actions sur le développement durable, jardinage, sensibilisation, tri sélectif, actions intergénérationnelles,
- pour les enfants des accueils élémentaires : actions sur le développement durable, jardinage, sensibilisation, tri sélectif, actions intergénérationnelles.

## **LES ACTIVITÉS SUR LE TEMPS SCOLAIRE**

### **Pour l'art & la culture :**

- pour les enfants en écoles maternelles : projets sur le cirque, présentation des spectacles Théâtre, accueil des classes à la bibliothèque, semaine du goût.
- pour les enfants en écoles élémentaires : projets cirque, projets danses africaines, projets chants, projets fresque & arts plastiques, présentation des spectacles Théâtre, accueil des classes à la bibliothèque, semaine du goût.

### **Pour le sport :**

- pour les enfants en écoles maternelles & élémentaires : piscine & gymnases.

### **Pour l'éveil & les sciences :**

- pour les enfants en écoles maternelles : École témoin
- pour les enfants en écoles élémentaires : Display, Moi Jeunes Citoyens, Journées Jeunesse Prévention, commémoration 11 novembre, anniversaire guerre 14-18

## **PARTENAIRES DU PEDT**

### **PARTENAIRES INSTITUTIONNELS :**

- L'Inspection de la 18<sup>ème</sup> circonscription de l'Éducation nationale
- Les écoles

### **PARTENAIRES ASSOCIATIFS :**

- Les associations (Stade de Vanves, Biblioclub, La Fabrique à Brac, La Petite Galerie, Les Ateliers d'Expression)
- Les auto-entrepreneurs (Yoga, Sophrologie)

### **PARTENAIRES INTERCOMMUNAUX :**

- Le Conservatoire

### **PARTENARIAT INTERNE :**

- service Éducation
- service des Sports,
- service de la Culture,
- services Techniques / Agenda 21.

### **III.5. MISE EN OEUVRE**

L'évaluation du PEDT est fondamentale, elle va permettre de faire vivre le projet, de l'adapter, de tirer des conclusions sur les actions mises en place. Le suivi du PEDT est nécessaire à la cohérence de la politique éducative. L'évaluation servira à mesurer la valeur ajoutée qu'il apporte aux enfants.

Elle permettra de mesurer objectivement et précisément les effets produits par la mise en œuvre des actions ainsi que les coûts engagés au regard des objectifs du Projet Éducatif Territorial et des effets attendus. Les indicateurs retenus sont :

- Nombre d'activités sport/culture/citoyenneté dans les écoles
- Nombre d'associations différentes intervenant dans le temps périscolaire
- Nombre de réunions de concertation avec les enseignants
- Adaptation des locaux aux besoins spécifiques de la restauration scolaire et autres temps périscolaires
- Nombre d'animateurs ayant bénéficié d'une formation
- Effectifs et assiduité des enfants.

En fonction des remarques formulées par le comité de suivi, le Projet Éducatif Territorial pourra être modifié, par avenant, avant sa date d'échéance, ou reconduit après une année de fonctionnement.

Le comité de suivi se réunira 3 fois dans l'année, une fois par trimestre scolaire.

### **COMPOSITION DE LA STRUCTURE DE PILOTAGE**

- Le Maire,
- L'adjoint au Maire délégué à l'Éducation,
- La Directrice Générale Adjointe chargée du secteur,
- Le directeur du service Éducation,
- Le directeur du service des Sports
- L'Inspectrice de circonscription et/ou une Conseillère pédagogique.
- Le responsable du pôle scolaire
- La responsable du pôle Enfance-Périscolaire
- Les représentants des enseignants
- Les représentants des parents d'élèves
- Les représentants des animateurs
- Les représentants des associations
- Les représentants des Atsem

### **MODALITÉS DE LA MISE EN PLACE DU PROJET DE RÉFORME**

Le projet a été élaboré à partir des réflexions des participants aux différentes réunions de concertation. Il y a eu 6 phases de réunions de concertation, entre mars 2013 et mai 2014, soit 10 réunions.

## **COORDINATION DU PROJET**

- **Elu référent** : Jérémy COSTE, Adjoint au Maire chargé de l'Éducation
- **Service porteur** : service Éducation
- **Correspondants** : Jean-François MARTIN, directeur du service Éducation ;  
Véronique JOLIVET, Directrice Générale Adjointe des services

**Adresse** : Hôtel de Ville – 23 rue Mary Besseyre– 92170 VANVES

- **Téléphones** : 01 – 41 – 33 – 92 – 24  
01 – 41 – 33 – 93 – 80
- **Adresses électroniques** : j.coste@ville-vanves.fr  
j.martin@ville-vanves.fr  
v.jolivet@ville-vanves.fr

Fait à Vanves, le 25 06 2014

**Bernard GAUDUCHEAU**  
**Maire de Vanves**